

Enquête nationale relative aux mortalités des colonies d'abeilles durant l'hiver  
2017/2018

>Premiers résultats>

Madame, Monsieur,

>

> À l'issue de l'hiver 2017/2018, de nombreux apiculteurs ont observé des mortalités « anormales » de leurs colonies d'abeilles, constat relayé par les organisations apicoles. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a réalisé durant l'été 2018 une enquête à l'échelle nationale auprès des apiculteurs pour évaluer au mieux le taux de mortalité observé.

>

> Je tiens tout d'abord à remercier vivement les nombreux apiculteurs qui ont répondu à cette enquête (près de 14 000 réponses), ce qui permet d'avoir une vision la plus juste possible de la situation sanitaire du cheptel apicole français.

>

> Les premiers résultats ont été présentés aux représentants de la filière lors de la réunion du [comité d'experts apicole du CNOPSAV](https://www.plateforme-esa.fr/article/mortalite-des-colonies-d-abeilles-domestiques-pendant-l-hiver-2017-2018) du 24 octobre 2018 et sont disponibles sur le site de la Plateforme nationale d'épidémiologie en santé animale (<https://www.plateforme-esa.fr/article/mortalite-des-colonies-d-abeilles-domestiques-pendant-l-hiver-2017-2018>). Ils font état d'un taux moyen de mortalité des colonies à l'échelle nationale durant l'hiver 2017-2018 estimé à 29,4 %, très au-delà du taux de mortalité hivernale qualifié de « normal » par l'ensemble des acteurs concernés.

>

> Plusieurs mesures ont été décidées lors du Comité apicole. Conformément aux souhaits du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, le déploiement dans de nouvelles régions de l'Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère (OMAA), mis en place en Bretagne et Pays de la Loire depuis le début de cette année, sera accéléré. L'État financera des analyses toxicologiques quand les mortalités ne sont pas expliquées par d'autres causes aisément mises en évidence. La rénovation du dispositif de surveillance des mortalités massives aiguës des abeilles engagée depuis plusieurs mois sera poursuivie. L'amélioration sanitaire du cheptel apicole français nécessite également une lutte efficace, par tous les apiculteurs, contre le parasite *Varroa destructor*. Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation invite la filière apicole à définir rapidement une stratégie nationale collective de lutte qui soit à la hauteur des enjeux.

>

> Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

>

--

> Le directeur général de l'Alimentation

> Patrick Dehaumont

>

>

> Ce mail est envoyé par un automate et ne peut recevoir de réponse.